

Réunion du Conseil général du 23 novembre 2009

Motion relative à la défense de l'Office national des forêts

**Présentée par Monsieur Yves Ackermann,
Président du Conseil général,
Au nom des groupes politiques de la majorité départementale**

Une gestion durable et rationnelle de notre espace forestier exige la compétence et l'intervention pérenne des agents de l'Office National des Forêts sur l'ensemble du territoire départemental. Or, aujourd'hui, le projet de réorganisation territoriale de l'Office National des Forêts (ONF) prévoit une réduction du nombre des unités territoriales qui affectera la qualité et l'efficacité de la gestion de notre patrimoine forestier.

Cette réorganisation annoncée constituerait un préjudice tant sur le plan de la gestion de l'espace rural que sur le plan économique. En outre, la multiplication des réformes de l'ONF perturbe les conditions de travail des agents en leur imposant de nouvelles contraintes avec moins de moyens.

Enfin, la logique qui vise à imposer à l'ONF de privilégier la rentabilité financière au détriment des autres missions est en contradiction avec les enjeux d'un développement durable de l'espace forestier.

En conséquence, le Conseil général réuni ce lundi 23 novembre 2009 :

- **demande** une concertation immédiate entre tous les acteurs de la filière afin que le projet de restructuration tienne pleinement compte des besoins exprimés localement.
- **exige** que le nombre de triages soit maintenu et qu'ils soient pourvus en moyens humains ; leur nombre ne pouvant pas être indéfiniment réduit et par conséquent leur territoire d'intervention indéfiniment augmenté.



Yves Ackermann